

Règlement Intérieur

de l'École Municipale de Danse d'Yvrac

Année 2022 / 2023

L'école municipale de danse de la commune d'Yvrac peut accueillir des élèves à partir de 4 ans.

ENSEIGNEMENT :

- De 4 à 5 ans : éveil à la danse
- De 6 à 7 ans : initiation à la danse
- A partir de 8 ans : enseignement technique

Les activités proposées pour les enfants âgés de 4 à 7 ans ne peuvent pas comporter un travail contraignant pour le corps.

TARIFS :

Les tarifs de l'école municipale de danse sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

La facturation se fait chaque trimestre :

- en fonction du quotient familial (revenu imposable/nombre de parts) pour les habitants de la commune d'Yvrac.

- les élèves habitants en dehors de la commune ont une tarification spécifique :
- tarif CDC (Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès)
- tarif hors CDC

Documents à remettre impérativement avec le bulletin d'inscription :

- le certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse
- l'attestation d'assurance pour les activités extrascolaires (1)
- la copie du dernier avis d'imposition (2)

(1) : les enfants scolarisés dans les écoles de la commune ayant déjà rempli un dossier en Mairie pour les activités périscolaires sont dispensés de la fourniture de ces documents

(2) : si ce document n'est pas fourni, le tarif de la tranche la plus élevée sera appliqué.

ABSENCES :

Toute absence de l'élève doit être signalée par avance à la directrice de l'école municipale de danse. Il est demandé aux élèves de faire preuve d'assiduité, afin de permettre une progression harmonieuse du travail.

Un cahier de présence est tenu, en conformité avec les consignes de sécurité en vigueur pour les activités se déroulant dans les bâtiments de la commune.

En cas d'absence du professeur, le cours sera rattrapé.

Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires.

RESPONSABILITÉS :

Les parents des élèves mineurs doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de danse et s'assurer que le cours a bien lieu. A la fin de la séance, les parents pourront récupérer les enfants, à l'heure précise, au même endroit.

L'école de danse ne saurait être tenue responsable en cas d'accident ou d'incident de toute nature survenu aux enfants en dehors des heures normales des cours où ils sont inscrits, ou durant les cours. L'école est située dans des locaux partagés avec d'autres activités, et il est nécessaire d'en respecter les règles.

En dehors des horaires d'ouverture de la Médiathèque au public, les élèves devront sonner à l'interphone afin que le professeur les accueille dans l'entrée du forum. La ponctualité est exigée. La commune se réserve le droit de modifier les modalités d'accueil en fonction de circonstances exceptionnelles, et d'adapter dans ce cas la facturation.

DÉMISSION DE L'ÉLÈVE :

L'inscription porte engagement pour la totalité de l'année scolaire en cours. La démission de l'élève en cours d'année doit être formulée par courrier à la responsable de l'école municipale de danse. La commune facturera les cours de l'année dans sa totalité, sauf en cas de maladie justifiant de nombreuses absences et sur présentation d'un certificat médical.

La pratique de la danse demande de la discipline et de la rigueur, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- arriver 10 minutes avant le début des cours

- être en tenue à l'heure du cours avec les cheveux attachés

- avoir un comportement et des agissements compatibles avec la pratique de la danse en cours collectifs.

La participation des élèves pourra être sollicitée pour toute manifestation artistique organisée par l'école municipale de danse.

Tarifs pour l'année 2022 / 2023

Tarif trimestriel	Habitants Yvracais - quotient familial				Habitants CDC Rives de la Laurence	Habitants hors CDC
	<4000€	entre 4000 et 8000€	entre 8000 et 12000€	Quotient > 120 00€		
Droit d'inscription (annuel)	10	15	20	25	33	40
1 personne						
1h	65	68	76	81	103	124
1h30	87	96	103	110	144	177
2h	110	120	130	140	185	230
2h30	130	141	151	162	222	280
3h	146	158	170	182	255	327
4h30	175	187	200	211	295	380
A partir de la 2^e personne : - 10%						
1h	59	64	68	74	93	112
1h30	79	85	92	99	129	159
2h	100	107	116	124	166	207
2h30	117	126	137	146	198	252
3h	132	143	153	164	229	294
Cours supplémentaire Tarif horaire	23					